

MAIRIE D'AUZANCES

Conseil Municipal du jeudi 9 mars 2017 à 20H00

salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Marie-Hélène PEROCHE, Georges DIONNET, Leila BERTHON, Marie-Claude BOUGNOUX, Philippe BOYER, Serge DESBOUDARD, Fabien JAMME, Jean-Pierre GUILLEMARD, Marcel ROBBY, Marcel SOLNON, Chrystelle VAXIVIERE.

Absents excusés: Christiane DUMONTAUD, Julie MACHADO.

Procurations : Christiane DUMONTAUD à Georges DIONNET et Julie MACHADO à Leila BERTHON.

Secrétaire de séance : Leila BERTHON.

Personne extérieure: Sylvie DENAT, Receveuse Municipale.

Madame le Maire remercie Sylvie DENAT, Receveuse Municipale de la Trésorerie d'Auzances, de sa présence à cette réunion de Conseil Municipal principalement dédiée au vote des comptes de gestion et administratif ainsi qu'au débat d'orientation budgétaire.

- ⇒ L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance en date du 2 février 2017.
- ⇒ Suite à un appel téléphonique de la Directrice d'Académie ce soir même, Madame le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : une motion contre la suppression d'un poste à l'école primaire d'Auzances (transformé en surnuméraire). Le Conseil Municipal donne son accord à cette demande.

**1 – Approbation du compte de gestion 2016 dressé
par la Receveuse Municipale d'Auzances**

2 – Approbation du compte administratif 2016 dressé par Madame le Maire

Les comptes de gestion et administratif sont présentés à l'assemblée par Caroline LE CORRE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

En section de fonctionnement, les dépenses 2016 s'élèvent à 776 231.22 € et les recettes à 1 161 807.68 € ; soit un excédent de clôture de l'exercice de 385 576.46 €.

A noter :

- les dépenses d'électricité sont en baisse malgré une grosse consommation au stade et à la salle omnisports ainsi qu'au chalet des Vergnes,
- les dépenses d'assurance (ôtées de l'assurance du personnel) sont en baisse grâce à la négociation des contrats intervenue l'année passée (environ 7 400 € d'économie),

- les dépenses de travaux d'entretien de voirie sont en augmentation exceptionnelle du fait que les travaux de la Justice réalisés par le SIVOM sont réglés en section de fonctionnement,
- les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies concernent les achats de gerbes, la participation au feu d'artifice, l'achat des colis de Noël, mais en plus cette année 2016 l'accueil du Tour du Limousin, les départs en retraite des agents, le congrès des anciens Sapeurs-Pompiers... (etc) ont augmenté cette année,
- concernant les frais de téléphonie, un pointage sera effectué pour supprimer les locations de postes désuets,
- les frais de personnel sont en diminution,
- l'augmentation des dépenses au chapitre 65 s'explique par la subvention de 17 000 € versée au Tour du Limousin,
- en recettes, au chapitre 74, manque l'encaissement des subventions relatives aux travaux effectués par le SIVOM à La Justice puisque ceux-ci ne sont pas terminés,
- le remboursement de deux emprunts s'arrête en 2017.

En section d'investissement, les dépenses 2016 s'élèvent à 535 774.73 € et les recettes à 627 124.39 € ; soit un excédent de clôture de l'exercice de 91 349.66 €. Ces sommes comprennent des opérations comptables de mise à jour de l'inventaire qui ont été réalisées cette année à hauteur de 183 364.45 € s'équilibrant en recettes et en dépenses.

L'excédent de clôture observé cette année en section d'investissement s'explique par le fait que des travaux ont été reportés. Concernant les travaux supplémentaires à La Justice, estimés à 15 000 € environ par le SIVOM, Madame le Maire a demandé au syndicat de déposer un dossier complémentaire de demande d'aide DETR.

Les opérations concernant les rues Pasteur & Morel et le parc de Coux étant terminées, un tableau récapitulatif des dépenses et recettes correspondantes est présenté aux élus.

Le compte de gestion 2016 dressé par la Receveuse Municipale d'Auzances est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2016 dressé par Madame le Maire est adopté à l'unanimité des votants (Madame le Maire se retirant pour cette délibération, conformément à la réglementation en vigueur).

3 – Affectation du résultat d'exploitation 2016

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à un excédent de 385 576.46 € et celui de la section d'investissement s'élève à un excédent aussi de 91 349.66 €.

Madame le Maire rappelle que la législation de la comptabilité M14 préconise d'effectuer un virement à la section d'investissement au compte 1068 d'un montant du besoin de financement de la section d'investissement égal au virement de section à section inscrit au budget de l'année.

Ainsi, la somme de 385 576.46 € se dégageant de la section de fonctionnement 2016, Madame le Maire propose de répartir ce résultat comme suit sur le budget primitif principal 2017 :

- 1068 : + 228 559.00 €
- 002 : + 157 017.46 €
- 001 : + 91 349.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation 2016 proposée par Madame le Maire.

4 – Motion de la communauté de communes en faveur de la carte scolaire 4 bis – Motion contre la suppression d'un poste à l'école Fernand Gory d'Auzances

Madame le Maire fait part d'une motion adoptée par les Maires des communes ayant des écoles au sein de la communauté de communes Chénérailles, Auzances-Bellegarde, Haut Pays Marchois en faveur de la carte scolaire.

Malgré son maintien en surnuméraire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre également une motion contre la proposition de la Directrice d'Académie de supprimer un poste à l'école primaire d'Auzances et d'indignation concernant la méthode de cette annonce (la veille de la commission et sans aucune discussion préalable).

Ces deux motions sont validées à l'unanimité.

5 – Devis et conventions avec Orange pour l'enfouissement des réseaux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des conventions et participations forfaitaires proposées par Orange pour l'enfouissement des réseaux route de La Courtine et route de Mainsat :

- Route de Mainsat : coût Orange 4 635.70 € TTC / coût commune 1 017.58 € TTC,
- Route de La Courtine : coût Orange 2 129.73 € TTC / coût commune 467.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions et accepte les participations forfaitaires demandées.

6 – Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017

Madame le Maire explique que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 dit PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) applicable au 1^{er} janvier 2017 modifie l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale servant de calcul aux indemnités des Maires et Adjoints : 1015 est devenu 1022 et deviendra 1028 en 2018.

Conformément à la délibération n°2014-10 du 28 mars 2014, l'indemnité de Madame le Maire est égale à 43% de l'indice brut 1015 et celle des Adjoints correspond à 50% de 16.50% de l'indice brut 2015.

Madame le Maire explique qu'il convient donc de prendre une nouvelle délibération indiquant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 (la rétroactivité étant obligatoire) les indemnités du Maire et des Adjoints sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et non plus en fonction de l'indice brut 1015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette délibération prise en l'application du décret pré-cité.

7 – Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Chénérailles, Auzances-Bellegarde, Haut Pays Marchois

Madame le Maire rappelle que ce point avait déjà été ajouté à l'ordre du jour de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 2 février 2017 mais que cette délibération ne pouvait être en réalité prise qu'après publication de l'arrêté préfectoral. Elle propose d'investir dans ces fonctions, comme initialement prévu, Marcel SOLNON en tant que délégué titulaire et Fabien JAMME en tant que délégué suppléant.

A l'unanimité le Conseil Municipal nomme Marcel SOLNON délégué titulaire et Fabien JAMME délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la nouvelle communauté de communes.

A ce sujet, François SIMON informe le Conseil Municipal que le cabinet d'études de la communauté de communes a présenté à la commission écoles-enfance les conséquences financières qu'auraient soit la restitution aux communes de la compétence école soit le transfert complet à la communauté de communes (notamment en matière de Dotation Globale de Fonctionnement).

D'autres solutions potentielles sont à l'étude : service commun...

8 – Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service du citoyen »

Madame le Maire fait part de ce vœu proposé par l'Association des Maires de France. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

**9 – Mise en place du RIFSEEP au 1^{er} avril 2017
(Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des primes et indemnités existant pour les agents de la fonction publique territoriale sont en cours d'abrogation au profit du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE qui est basé sur les fonctions, responsabilités et la fiche de la poste de l'agent, cette part étant obligatoirement attribuée à tous les agents d'une même catégorie, éventuellement dans des proportions différentes,
- le CIA qui est basé sur l'investissement personnel de l'agent, cette part étant facultative elle n'est pas forcément attribuée à tous les agents.

Elle précise que le projet de délibération a reçu un avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Creuse.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la délibération proposée par Madame le Maire pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} avril 2017.

10 – Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de budget primitif principal. En section de fonctionnement les dépenses sont estimées à 889 624.00 € et les recettes à 1 158 507.46 €, soit un excédent 268 883.46 € qui se dégagerait pour le financement de la section d'investissement. Cette somme permettrait de financer l'ensemble des projets en cours compte-tenu des subventions sollicitées ou attribuées.

En section d'investissement, des fiches opération par opération concernant les projets en cours sont présentées.

La somme de 60 000 € prévue concernant l'opération relative au tableau « Descente de Croix » de l'église est une estimation de la DRAC qui comprend la restauration, le déplacement et l'éclairage du tableau.

Des dossiers de demandes de subventions, cumulables avec la DETR, seront déposés auprès de la DDCSPP pour le plancher du dojo et les panneaux de basket.

Le Conseil Municipal commence à réfléchir aux opérations à envisager après la poursuite de la réalisation de celles déjà entamées ou sur le point de débiter : le réaménagement des places de la mairie et de l'église ? le projet culturel ? l'immeuble Clidière ? le réaménagement du stade ?

Marcel ROBBY rappelle qu'après l'achat prévu de l'ancienne presse, il faudra mettre en œuvre sa destruction et le ré-aménagement du carrefour (opération estimée à 80 000 €).

Le Conseil Municipal devra également se positionner sur les possibilités exposées par les étudiants du work-shop pour la mise en place d'un projet culturel : le champ de foire ? la grange de « Coux » ? La réflexion est à poursuivre.

L'étude sur l'espace sportif devra être programmé pour 2019.

11 – Demande de financement Leader pour le projet culturel « Coux » 2017

La prestation des « Clandestines » s'élève à 11 779.68 € soit 12 427.55 € auxquels

s'ajouteront des frais de personnel (entretien du parc, mise en place des barnums...) estimés à 3 122.35 € ; soit une dépense globale de 15 549.90 € TTC. La prestation des « Clandestines » comprend un travail en commun avec les associations de danses locales. Les représentations auront lieu l'après-midi le samedi 8 et le dimanche 9 juillet 2017.

La commune a obtenu un financement PACT de la DRAC de 4 000.00 €. Madame le Maire propose de déposer également une demande de subvention Leader de 8 439.92 € pour ce projet. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité. En cas d'attribution, le reste à charge de la commune pour cette opération s'élèverait à 3 109.98 €

Questions diverses

- Site Internet
« La Montagne » viendra de nouveau présenter ses possibilités de site Internet le 13 avril à 17 heures 30.

- Balançoire à « Coux »
Madame le Maire présente les devis obtenus pour la mise en place d'une balançoire à « Coux » :
 - SIVOM : 690.00 € TTC sans la dalle
 - DUPUIS Jacques : 586.80 € TTC avec la dalleLe devis de Jacques DUPUIS, moins disant et plus complet, est retenu.
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a également retenu le devis de copeaux de bois présenté par Cybois, le moins disant, d'un montant TTC de 4 509.60 €.

- Voyage à Rosstal pour les 20 ans du jumelage
Le déplacement aura lieu du jeudi 13 juillet au lundi 17 juillet 2017. Compte-tenu que cet événement engendre pour le comité de jumelage des coûts de déplacement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir de lui attribuer cette année une subvention exceptionnelle de 3 000.00 € en plus.

- Publication d'une page Auzances dans « La Creuse guide pratique »
La publication d'un tiers de page dans ce fascicule 2017 coûterait 795.00 € HT sur lesquels une remise de 25% serait accordée soit un coût de 446.50 € HT / 535.50 € TTC.
Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Concert de l'école de musique jeudi 23 mars 2017 à 19 heures salle du Conseil Municipal

- Samedi 18 mars 2017 à 20 heures à l'église concert des chorales d'Auzances et d'Aubusson au profit de « Retina »

- Enfouissement des réseaux électriques basse tension avenue de la gare & route de La Courtine
Réunion le mardi 14 mars 2017 à 11 heures à la mairie pour étudier les dossiers déposés par le SDEC.

- Commission du CCAS jeudi 16 mars 2017 à 18 heures à la mairie

- Recensement de la population
Le chiffre prévisionnel, hors population comptée à part (EHPAD, gendarmerie...), s'élève à 1 111 habitants.

- Boucherie
Elle est ouverte depuis mardi dernier.

- Santé

Lors de la venue de Monsieur SEUBE, et d'un jeune dentiste intéressé pour un installation à Auzances, au mois d'avril, une réunion sera organisée pour son projet d'une association pour le lancement des jeunes souhaitant faire des études médicales ou paramédicales.

- Maison de Santé Pluridisciplinaire

Les travaux sont en cours.

La séance est levée à 23 heures 50.

Le Maire,
Françoise SIMON.

La Secrétaire de séance,
Leila BERTHON.